

Date d'édition : 2024-01-12

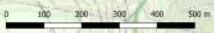
Revisions et modifications :

- Projet de zonage validé lors de la CIAP du 11/10/2022
- Modifications suite enquête publique le 18/07/2023

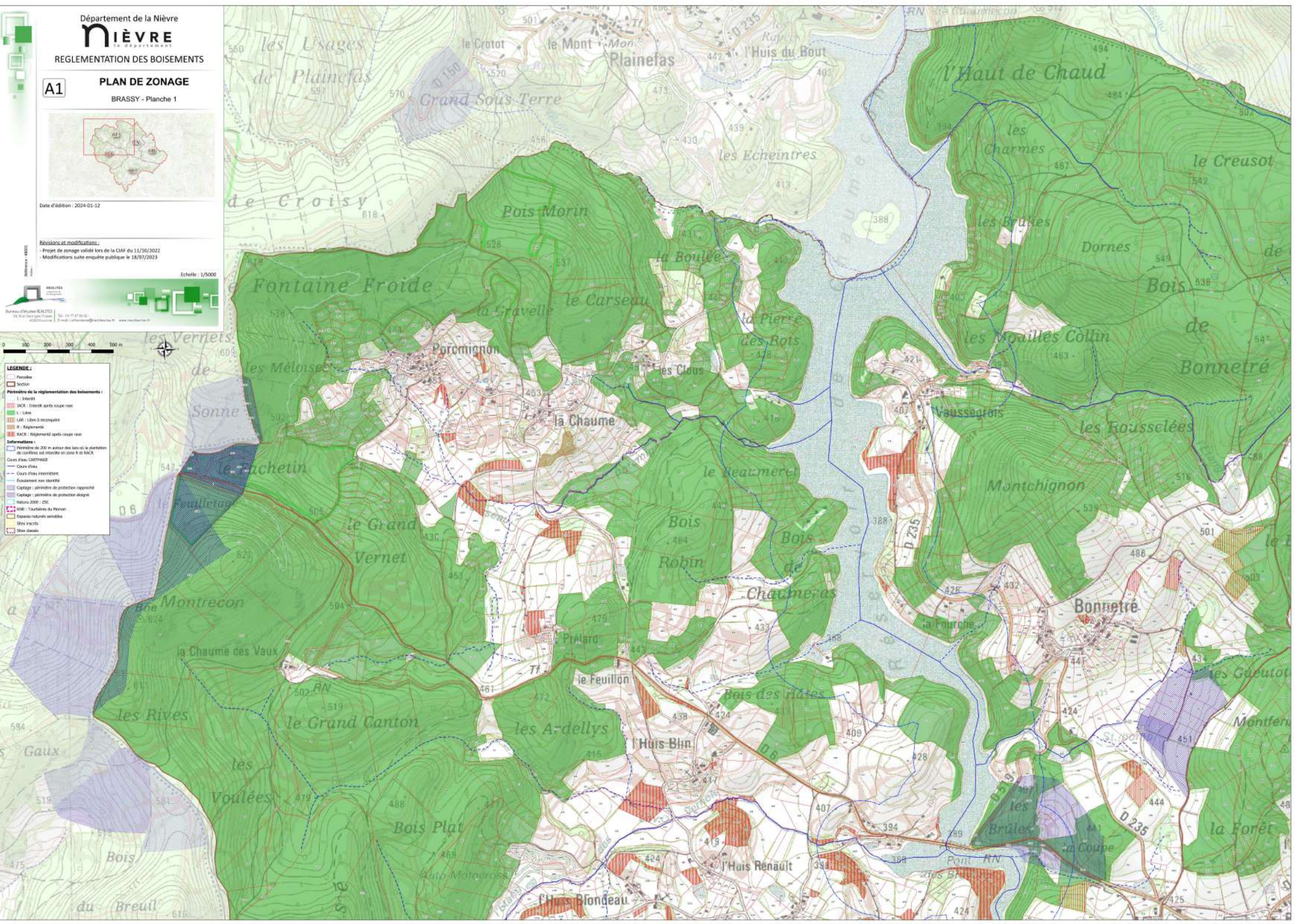
Echelle : 1/5000

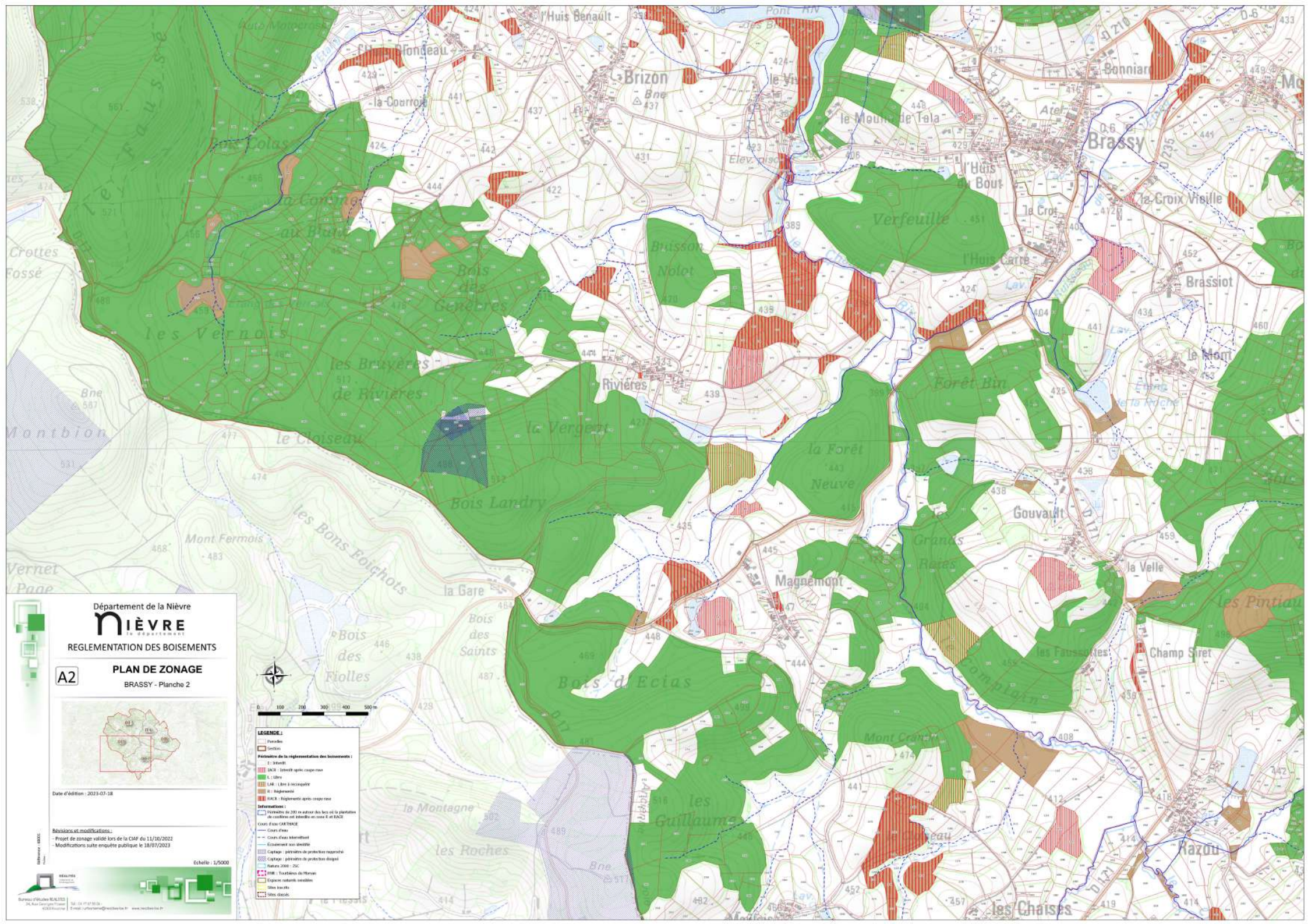


Bureau d'Etudes REALITES
24, Rue Georges Pompidou - N° de tél. 03 76 49 00 00
45300 Bourges - E-mail : bureau@realites.fr - www.realites.fr



- LEGENDE :**
- Parcelle
 - Section
 - Périmètre de la réglementation des boisements :**
 - I : Interdit
 - W : WCC - Interdit après coupe rase
 - L : Libre
 - LR : Libre à reconquête
 - R : Réglementé
 - RAC : Réglementé après coupe rase
 - Informations :**
 - Niveau de 200 m autour des lacs et le périmètre de culture est interdit en zone I et RAC
 - Cours d'eau CATHARTIC
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau Interdits
 - Écoulement non autorisé
 - Captage : périmètre de protection rapproché
 - Captage : périmètre de protection éloigné
 - Niveau 2000 : ZSE
 - Site Touristique Au Nonjon
 - Équipement récréatif autorisé
 - Sites inscrits
 - Sites classés





Département de la Nièvre

NIÈVRE
LE DÉPARTEMENT

REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

A2

PLAN DE ZONAGE

BRASSY - Planche 2



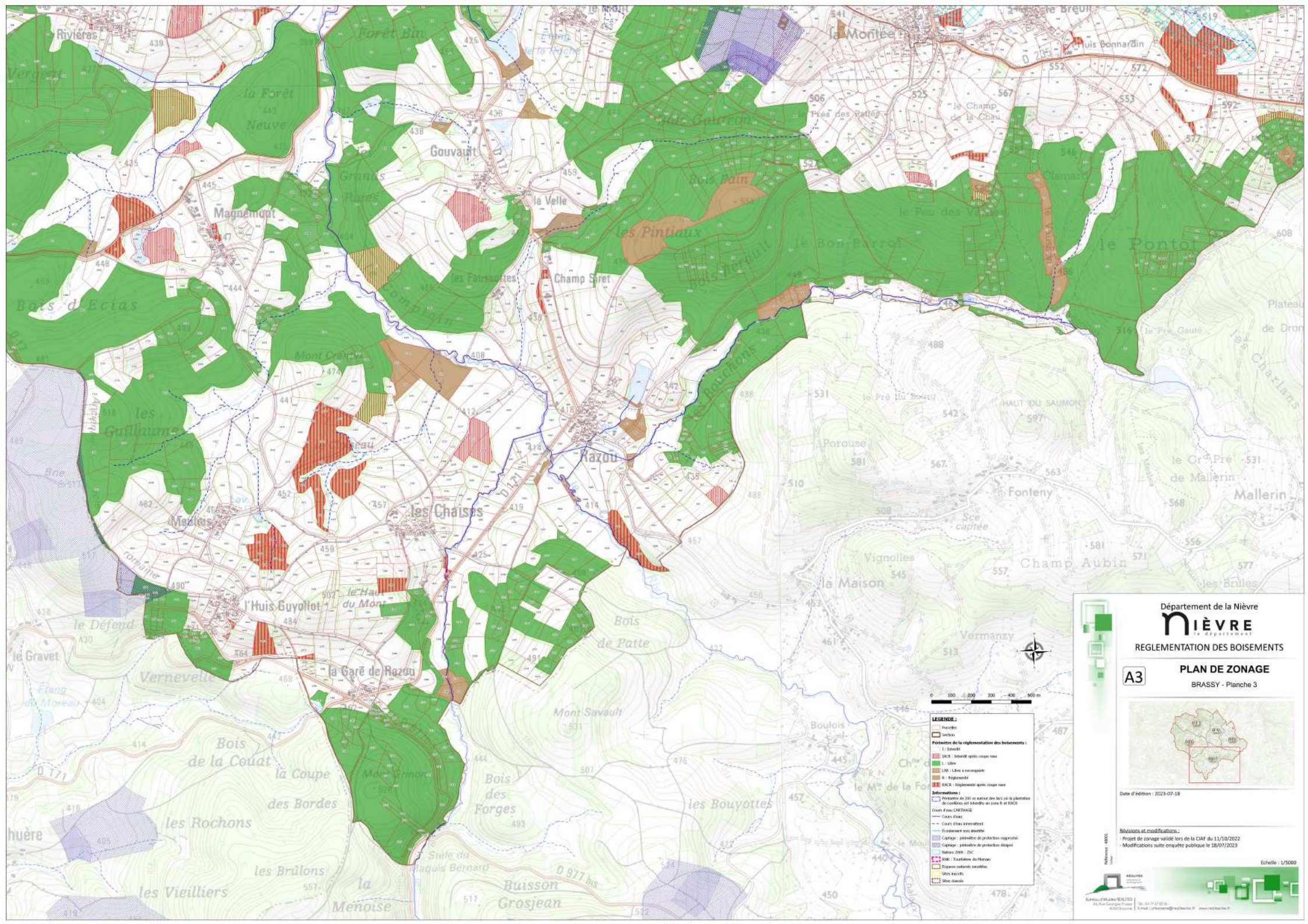
Date d'édition : 2023-07-30

Révisions et modifications :
- Projet de zonage validé lors de la CIAF du 11/30/2022
- Modifications suite enquête publique le 18/07/2023

Echelle : 1/5000



- LEGENDE :**
- Parcelles
 - Forêts
 - Parcelles de la réglementation des boisements :
 - 1 : 30a/31
 - 1ACR : Forêt après coupe rase
 - 1C : Coupe
 - 1AR : Libre à recevoir
 - R : Réglementé
 - RACR : Réglementé après coupe rase
 - Informations :
 - Forêt de 200 m autour des lacs et la plantation de cascade est interdite en zone R et RACR
 - Cours d'eau (ARTISAN)
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau intermittent
 - Ecoulement non dirigé
 - Cascade - périsse de protection rapproché
 - Cascade - périsse de protection éloigné
 - Rivière 2008 - 50C
 - FR : Tranchées de Marsen
 - Espace restauré rivulaire
 - Sécheresse
 - Sécheresse



Département de la Nièvre
nièvre
 le département
REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

A3 **PLAN DE ZONAGE**
 BRASSY - Planche 3

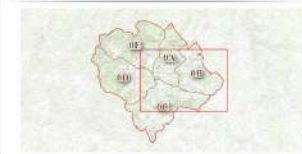
Date d'édition : 2023-07-18

Boisements et modifications :
 - Projet de zonage validé lors de la CIAP du 11/10/2022
 - Modifications suite enquête publique le 18/07/2023

Echelle : 1:5000

Bureau d'études REALTE
 44 rue Georges Bonnet - 83100 Brignoles - Tél. 04 77 12 81 00
 43000 Bourges - Tél. 02 47 82 82 82 - Email : bureau@realte.fr - www.realte.fr

- LEGENDE :**
- Parcelles
 - Sections
 - Planification de la réglementation des boisements :**
 - Zone I - Libre après coupe rase
 - Zone II - Libre
 - Zone III - Libre à reconquête
 - Zone IV - Réglementé
 - Zone V - Réglementé après coupe rase
 - Informations :**
 - Périmètre de 200 m autour des lieux de la plantation de conifères en altitude au titre de la DAAF
 - Cours d'eau CARTEVALE :**
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau à réaménager
 - Endiguement sans obstacle
 - Captage - périmètre de protection rapproché
 - Captage - périmètre de protection éloigné
 - Niveau 1000 - IGN
 - Tronçon de Nièvre
 - Espaces naturels sensibles
 - Sites SENSIBLES
 - Sites classés



Date d'édition : 2023-07-18

Revisions et modifications :
- Projet de zonage validé lors de la CIAM du 11/08/2022
- Modifications suite enquête publique le 18/07/2023

Niveau : 4002



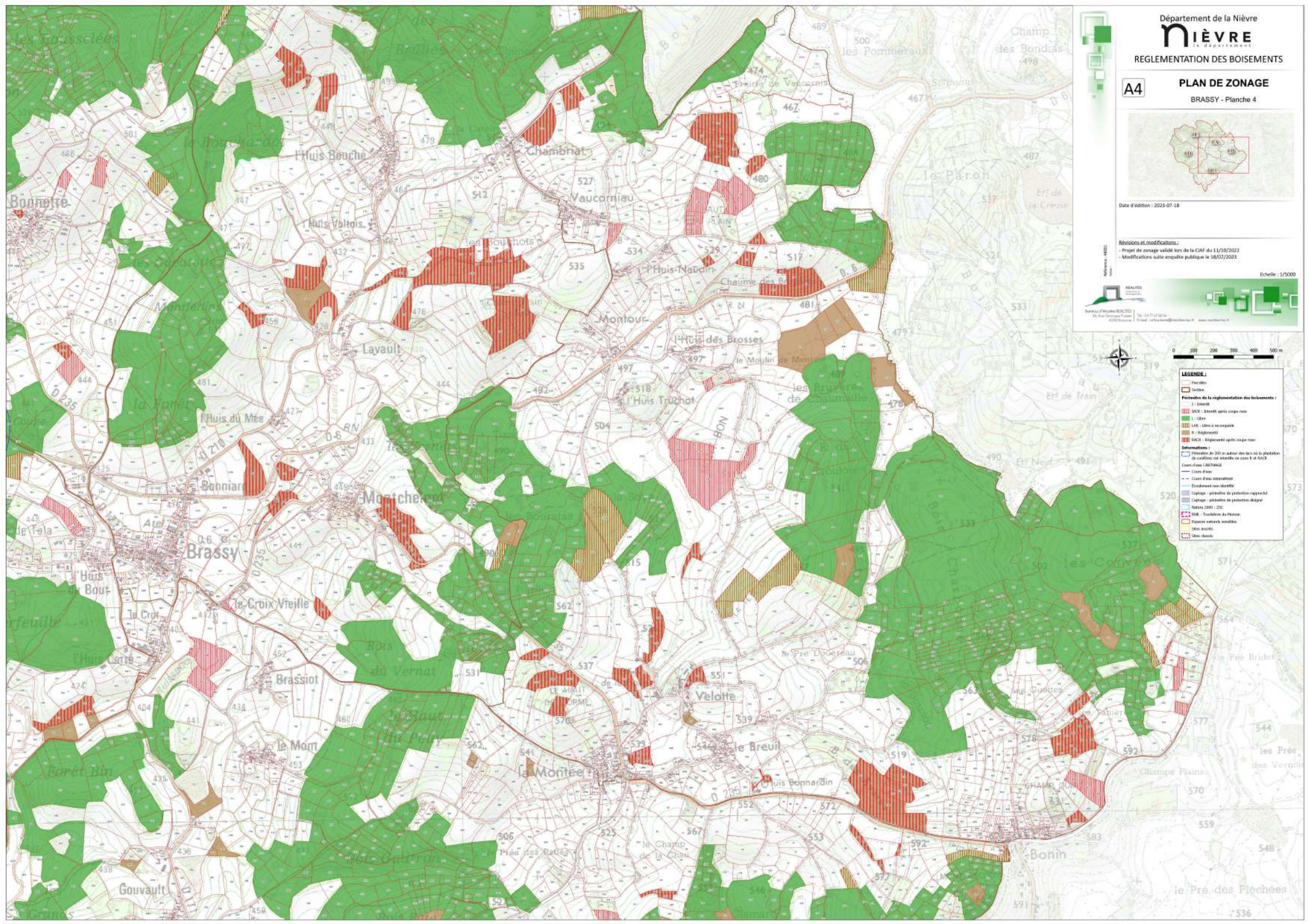
Echelle : 1/5000

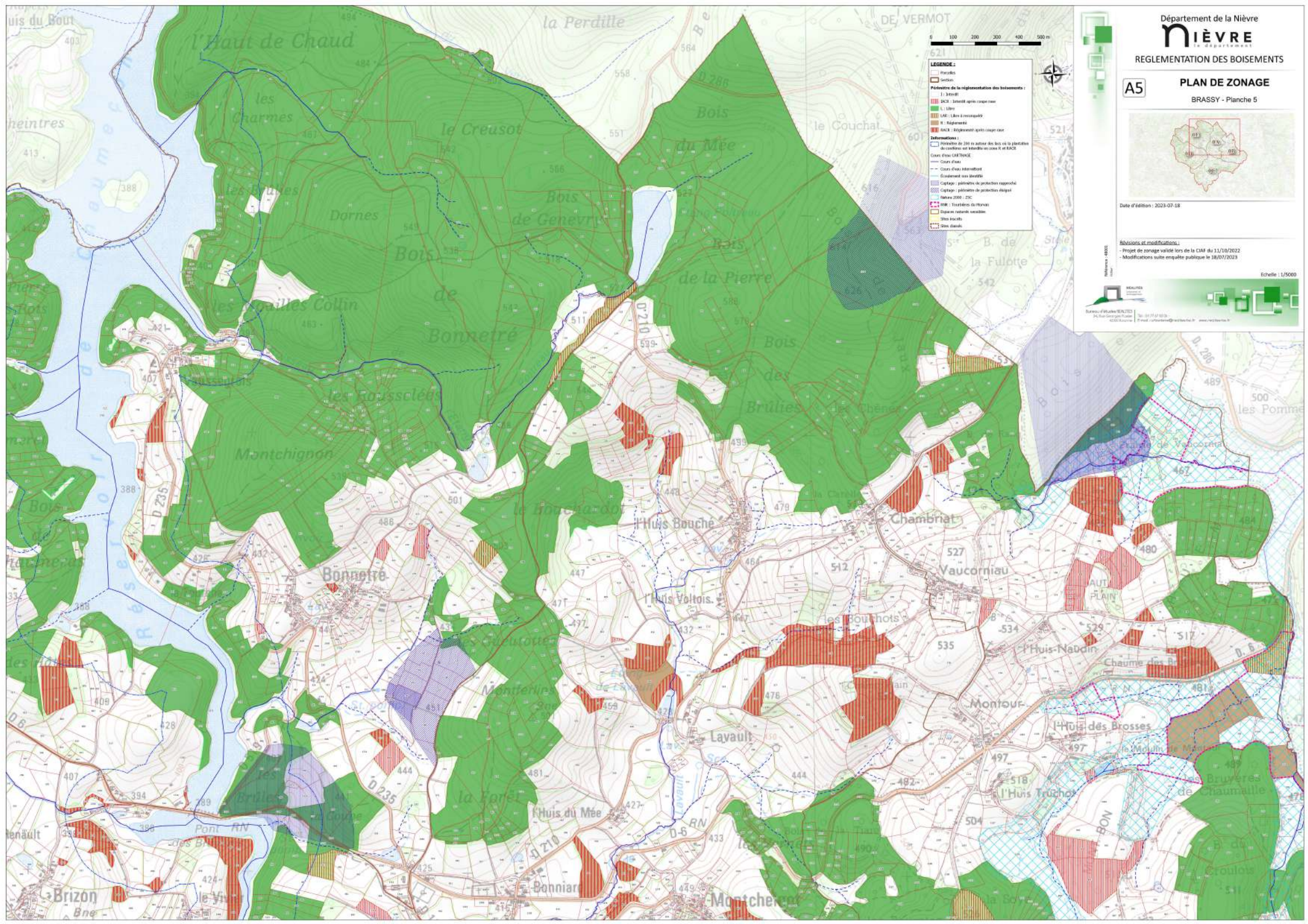


0 100 200 300 400 500 m

LEGENDE :

- Parcelles
- Sections
- Périphérie de la réglementation des boisements :**
- I : Interdit
- SACR : boisés après coupe rase
- L : Usés
- LAC : Landes incultes
- II : Indéterminés
- SACR : boisements après coupe rase
- Informations :**
- Périmètre de 200 mètres de factuel de la plantation de courtilles et d'arbres en zone R et SACR
- Casern d'Etat CANTON
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Etablissement non identifié
- Cadastre : périmètre de protection rapproché
- Cadastre : périmètre de protection éloigné
- Parcelles 2000 / 200
- PDR : Travaux de Placage
- Espaces naturels sensibles
- Sites inscrits
- Sites classés





Date d'édition : 2023-07-18

Revisions et modifications :
 - Projet de zonage validé lors de la CIAM du 13/10/2022
 - Modifications suite enquête publique le 30/07/2023

Nièvre - 92021



Echelle : 1/5000

LEGENDE :

Parcelles
 Section

Périmètre de la réglementation des boisements :

- 1 : Bois
- 2 : Bois à caractère agricole
- 3 : Bois
- 4 : Bois à caractère agricole
- 5 : Bois à caractère agricole

Informations :

- 6 : Périmètre de 100 m autour des bords de la plantation de conifères en bordure des zones R et BAC2
- Cours d'eau (LAINAGE)
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Equipement des parcelles
- Captage - périmètre de protection rapproché
- Captage - périmètre de protection éloigné
- Marché 2000 - ZIC
- AM : Vicarités du Nièvre
- Parcelles cadastrales
- Site classé
- Site classé



0 100 200 300 400 500 m

B1

PLAN DE ZONAGE
CHAUMARD - Planche 1



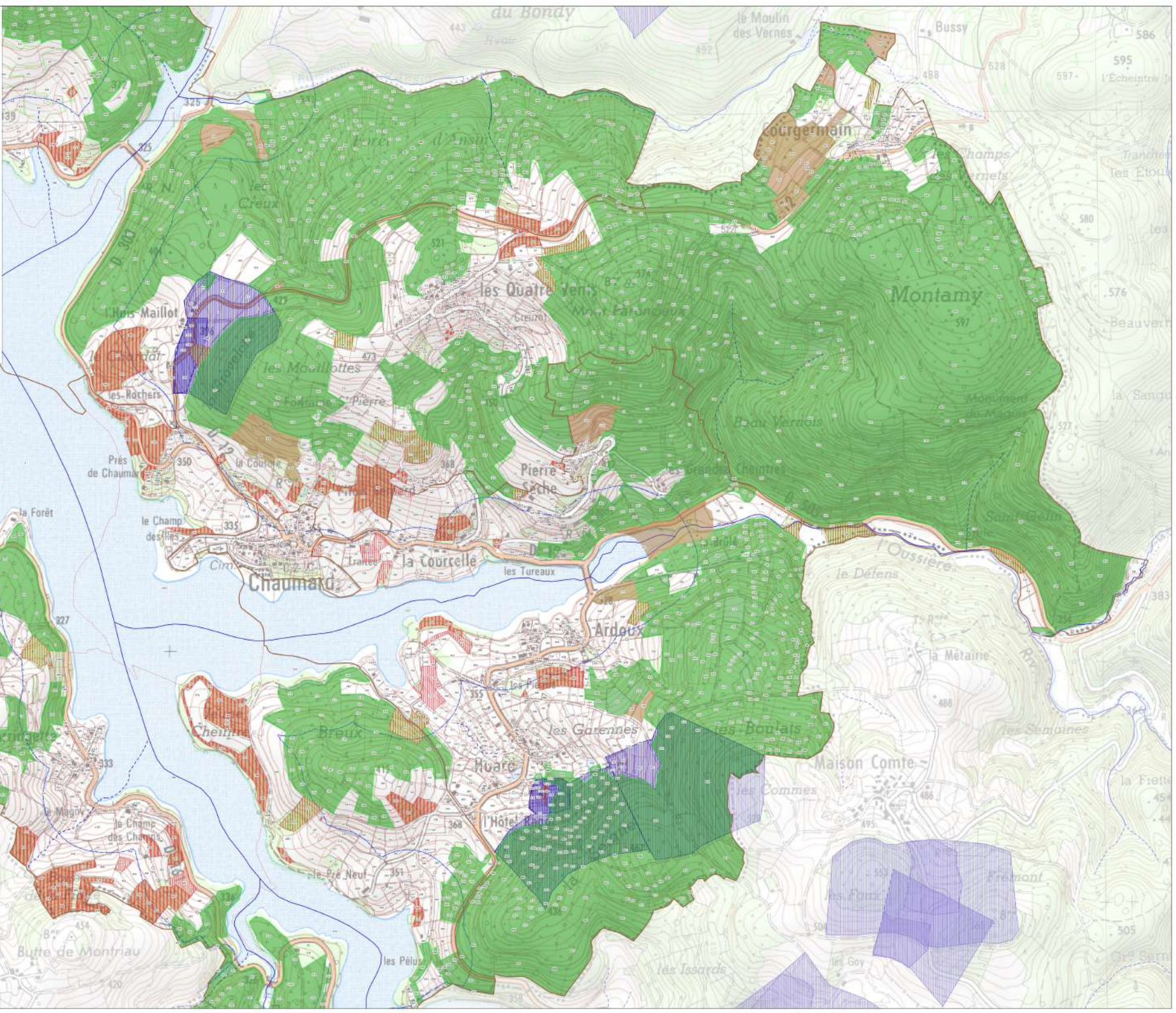
Date d'édition : 2023-07-18

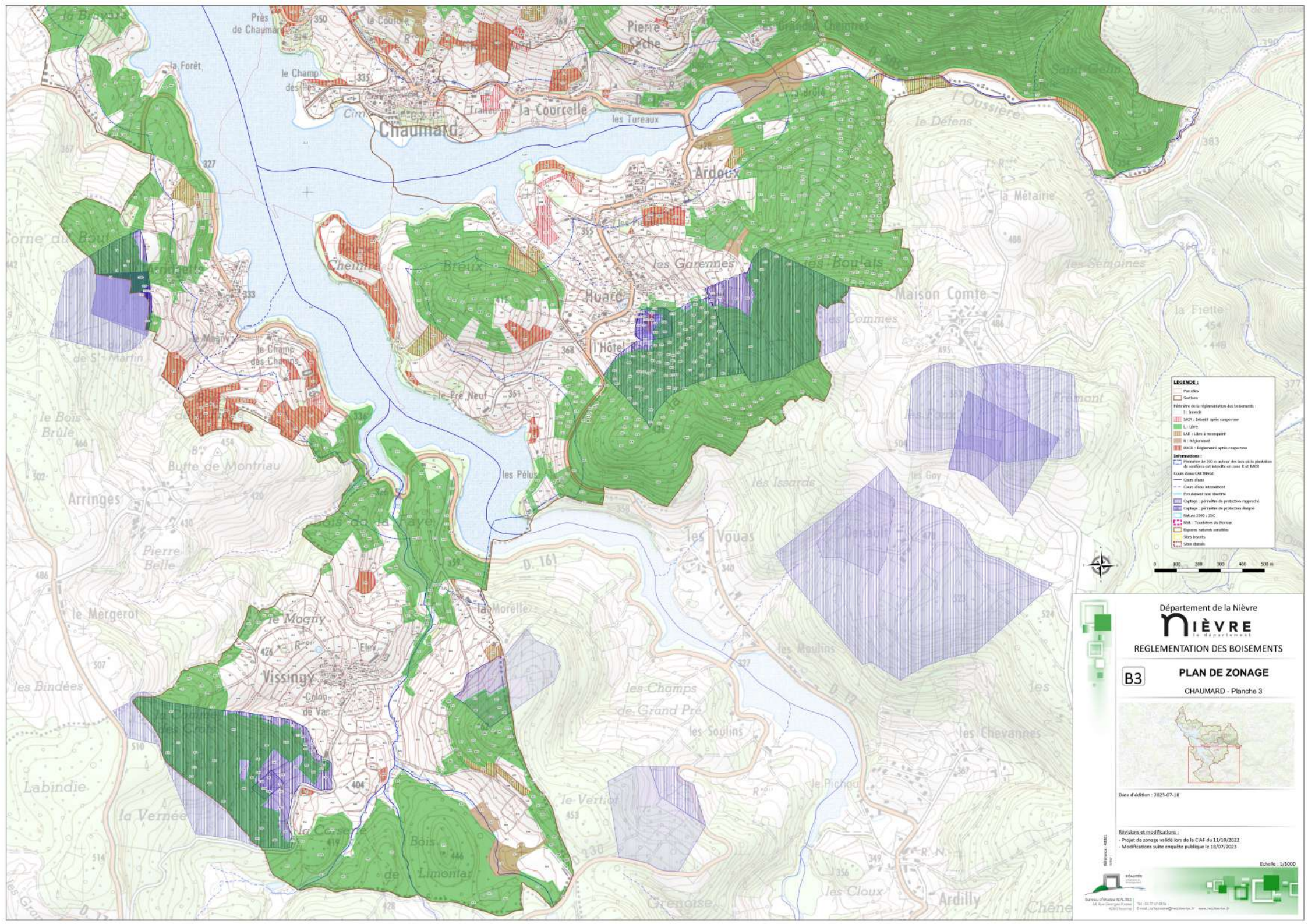
Revisions et modifications :
- Projet de zonage validé lors de la CIAP du 12/10/2022
- Modifications suite enquête publique le 18/07/2023

Echelle : 1/5000



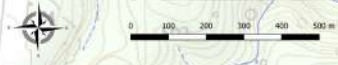
- LEGENDE :**
- Parcelles
 - Seuils
 - Périmètre de la réglementation des boisements :
 - 1 : Boisement
 - 2 : L : Libres
 - 3 : LAR : Libres à recevoir
 - R : Régulés
 - 4 : RAR : Régulés à recevoir
 - Informations :
 - Périmètre de 200 m autour des lacs ou la plantation de coteaux est interdite ou soumise à RAR
 - Cours d'eau CATHOLIC
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau intermittent
 - Couloirs et/ou défilés
 - Captage : périmètre de protection rapproché
 - Captage : périmètre de protection éloigné
 - Niveau 2000 : ZIC
 - Forêt : Forêt de l'Etat
 - Espaces naturels sensibles
 - Silos anciens
 - Silos récents





LEGENDE :

- Parcelles
- Parcelles de la réglementation des boisements :
 - SAGE - Délimité après coupe rase
 - L : SAGE
 - SA : SAGE à reconquérir
 - R : Régénération
 - SAGE - Régénération après coupe rase
- Stipendiés :
 - Parcelles de 200 m² au moins des bois et la plantation de conifères ou feuillus en zone R et SAGE
- Cours d'eau CADASTRE :
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau intermittent
 - Cours d'eau asséché
 - Cours d'eau à protection renforcée
 - Cours d'eau - périmètre de protection litige
 - Paléolac 2000 - 200
 - OM : Tranchées de Médoc
 - Dépôts naturels sensibles
 - Sites Natura 2000
 - Site Natura



Département de la Nièvre
NIÈVRE
 le département
REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

B3 **PLAN DE ZONAGE**
 CHAUMARD - Planche 3

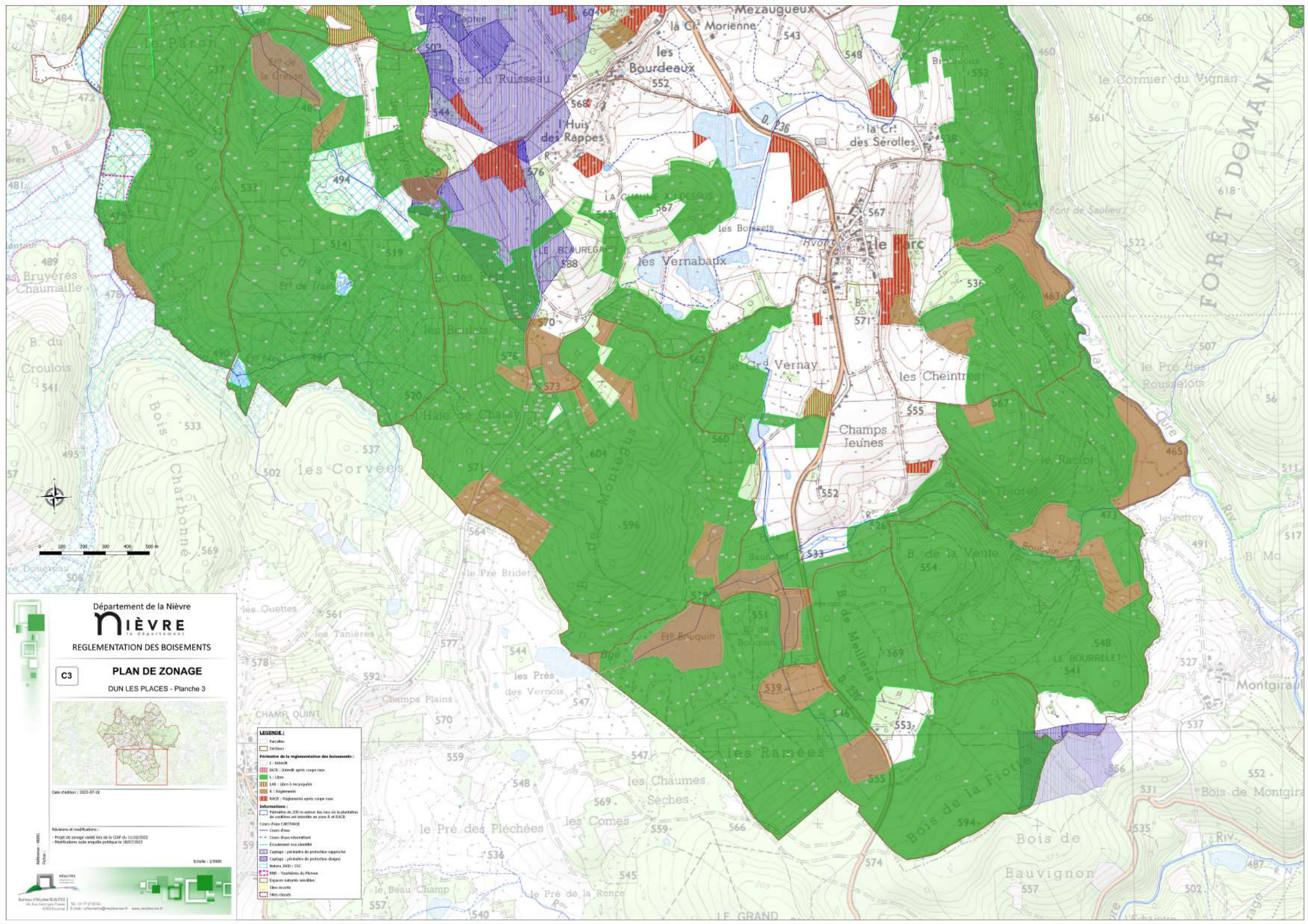


Date d'édition : 2023-07-18

révisions et modifications :
 - Projet de zonage validé lors de la CIAP du 13/10/2022
 - Modifications suite enquête publique le 18/07/2023

REALISME
 Bureau d'Architecture REALISME
 44 Rue de la République - 42000 Bourges
 Tél. 03 75 71 81 24
 Email : contact@realisme.fr www.realisme.fr

Echelle : 1/5000



Département de la Nièvre
nièvre
 la département
 REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

C3 **PLAN DE ZONAGE**
 DUN LES PLACES - Planche 3



Date d'édition : 2023-07-18

Révisions et modifications :
 - Projet de zonage validé lors de la CLAP du 11/09/2022
 - Modification suite enquête publique le 18/07/2023

LEGENDE :

	Parcelles
	Boisements
Périphérie de la réglementation des boisements :	
	I - Interdit
	RAC3 - Interdit après coupe rase
	RAC1 - Libre à l'incandescence
	R - Réglementé
	RAC2 - Réglementé après coupe rase
Informations :	
	Périmètre de 200m autour des lacs et de la plantation de corridors vert autorisés en zone R et RAC2
	Cours d'eau COT/PAVE
	Cours d'eau
	Cours d'eau informatif
	Couloir non libéral
	Capteur - périmètre de protection rapproché
	Capteur - périmètre de protection éloigné
	Niveau 2000 - IGN
	MRE - Tranchées de Florence
	Espaces naturels sensibles
	Sites classés
	Sites classés